

« Les Frères de la Charité ne peuvent accepter l'euthanasie »

Recueilli par Nicolas Senèze (à Rome), le 24/08/2017 à 6h00

Frère René Stockman

Supérieur général des Frères de la Charité de Gand

L'association qui gère les hôpitaux psychiatriques des Frères de la Charité en Belgique a accepté de pratiquer des euthanasies.

Soutenu par le pape, le supérieur général de la congrégation se dit prêt à se séparer de celles de ses œuvres qui ne mettraient plus le respect de la vie au cœur de leur action.

Les Frères de la Charité ont-ils accepté de pratiquer des euthanasies dans leurs centres psychiatriques ?

Frère René Stockman : Nos institutions en Belgique ne sont pas gérées directement par la congrégation mais par une association dont le conseil d'administration est aujourd'hui composé de onze laïcs et trois religieux. C'est ce conseil qui a adopté un texte sur la possibilité de pratiquer des euthanasies dans nos centres psychiatriques.

Que reprochez-vous à ce texte ?

Fr. R. S. : Quatre points sont litigieux. D'abord, de ne plus faire du respect de la vie un absolu, mais une « valeur fondamentale », mise au même niveau que l'autonomie des malades et la relation thérapeutique. Il précise en outre que si un malade est dans une situation sans perspective, il peut demander l'euthanasie : or, dire que nous ne sommes plus en mesure d'aider un patient relève de la mauvaise psychiatrie ! Par ailleurs, il fait de l'euthanasie un acte médical, ce qui n'est pas dans la loi, celle-ci se bornant seulement à exempter le médecin de poursuites. Enfin, il permet que l'euthanasie soit pratiquée au sein de nos institutions, ce que je ne peux pas accepter comme responsable de la congrégation.

Vos centres, qui accueillent une grande partie des malades psychiatriques en Flandre, ne peuvent donc accueillir leurs demandes d'euthanasie ?

Fr. R. S. : Si un malade fait une telle demande, prévue par la loi belge, nous sommes prêts à l'écouter. Nous pouvons entamer avec lui et sa famille un parcours dans l'espoir qu'il change d'avis. Nous pouvons accueillir sa demande, mais pas pratiquer l'euthanasie dans nos institutions : c'est en complète opposition avec le principe de respect absolu de la vie qui nous guide. On doit certes respecter l'autonomie du malade, mais celle-ci n'est jamais absolue. D'autant plus dans le domaine psychiatrique !

Face à ce texte, que peut faire votre congrégation ?

Fr. R. S. : Nous avons essayé de réfléchir pour le faire évoluer. J'ai clairement demandé de le changer sur les quatre points litigieux, dans le respect du charisme de notre congrégation et en accord avec le Magistère de l'Église. J'ai ensuite fait appel aux évêques belges qui ont publié un texte clair. Le conseil d'administration a persisté dans son refus, j'ai donc été obligé de contacter officiellement le Saint-Siège avec lequel j'étais déjà en lien.

Dans une lettre de trois pages du cardinal Müller, approuvée par le pape François, la Congrégation pour la doctrine de la foi m'a clairement donné un mandat pour agir et j'ai demandé à l'association de changer sa vision (lire *La Croix* du 11 août). De son côté, la Congrégation pour les instituts de vie consacrée m'a demandé de contacter les trois religieux membres du conseil pour qu'ils se conforment à l'enseignement de l'Église. Je leur ai écrit début août et ils ont un mois pour me répondre : j'attends donc leur lettre.

Pensez-vous avoir du soutien au sein de votre association ?

Fr. R. S. : Je me trouvais quelques jours en Belgique cet été. Des infirmiers sont venus me voir avec des messages de malades demandant s'ils étaient encore en sécurité dans nos centres. Je pense qu'une grande majorité de malades, des personnels et des médecins sont contre l'euthanasie. Le problème du texte du conseil d'administration est qu'il a été élaboré par une majorité de personnes sans expérience directe de la psychiatrie. Quand on accompagne un malade psychiatrique, il est impossible de dire qu'on ne peut plus rien faire pour lui ! J'espère que le conseil d'administration changera d'avis.

Et s'il persiste ?

Fr. R. S. : Nous serons alors obligés de séparer la congrégation et l'association. Ce sera très grave car nos quinze hôpitaux psychiatriques perdront ainsi leur identité catholique. Ce sera aussi douloureux pour nous car ce sont les Frères de la Charité qui ont développé les soins psychiatriques en Belgique, en faisant sortir, dès 1815, les malades psychiatriques des prisons où on les enchaînait. Mais comme religieux, nous devons être capables, s'il le faut, de nous libérer de ce qui meurt pour commencer ailleurs d'autres choses et rester pionniers.

Nous sommes présents dans 31 pays avec des centres psychiatriques.

Actuellement, nous en ouvrons un à Bangui (Centrafrique), où rien n'existe pour accueillir les malades alors qu'il y a là d'immenses traumatismes.

Recueilli par Nicolas Senèze (à Rome)